Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Raumentwicklung ARE
Office fédéral du développement territorial ARE
Ufficio federale dello sviluppo territoriale ARE
Uffizi federal da svilup dal territori ARE

Développement territorial et urbain hier, aujourd'hui et demain

Dr. Maria Lezzi, directrice de l'Office fédéral du développement territorial ARE

Sommaire

- L‘aménagement hier...

  ...ou comment nous avons modifié notre territoire.

- L‘aménagement aujourd’hui…

  ...ou de quels instruments l’on dispose pour favoriser la biodiversité.

- L’aménagement demain…

  …ou quel opportunité nous devons saisir !

L‘aménagement hier
…ou la transformation du territoire

Morcellement du paysage en Suisse

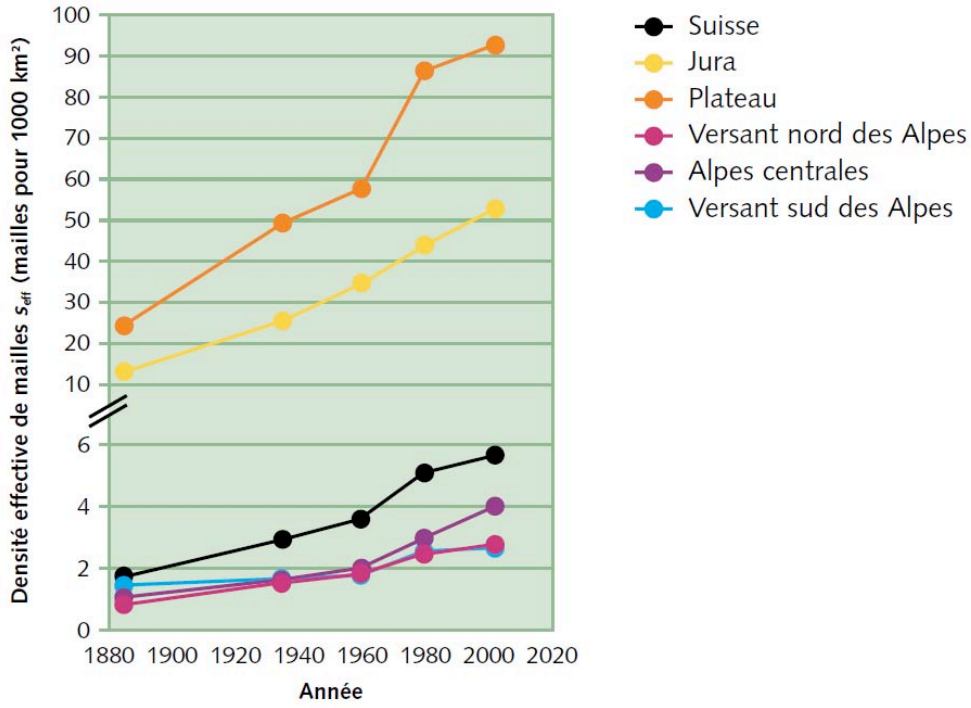

source: OFS, Morcellement du paysage en Suisse, 2007

Spreitenbach en 1950 et 1990

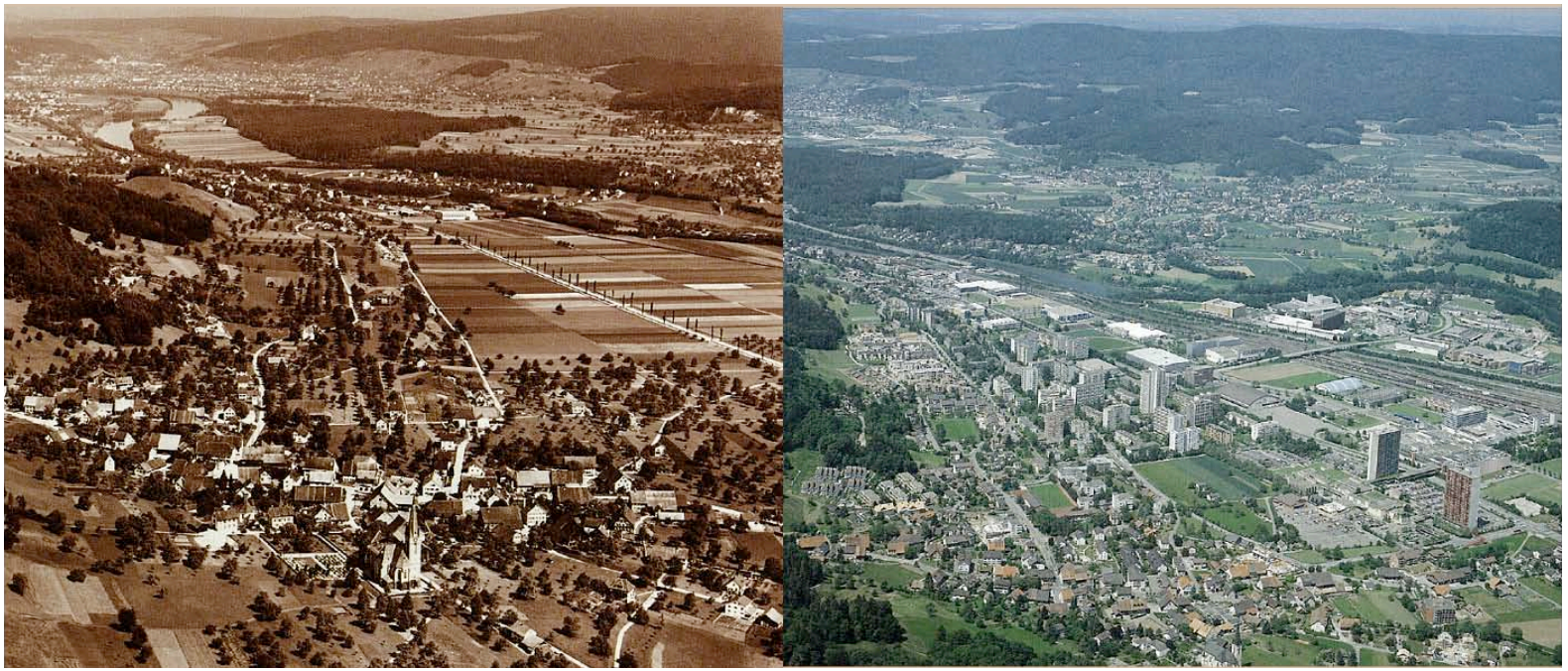

source: M. Badilatti, Schweiz im Umbruch. Dir. Office fédéral de l'aménagement du territoire (nouvellement ARE) 1991

→ pertes de terres agricoles et de biodiversité

→ atteinte au facteur «paysage et nature»

→ mitage: coûts élevés des infrastructures publiques

Constitution fédérale

Art. 75 Aménagement du territoire

1 **La Confédération fixe les principes applicables à l'aménagement du territoire**. Celui-ci incombe aux cantons et sert une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire.

2 **La Confédération encourage et coordonne les efforts des cantons** et collabore avec eux.

3 Dans l'accomplissement de leurs tâches, la **Confédération et les cantons prennent en considération les impératifs de l'aménagement du territoire**.

L’aménagement aujourd’hui
…ou les instruments à disposition.

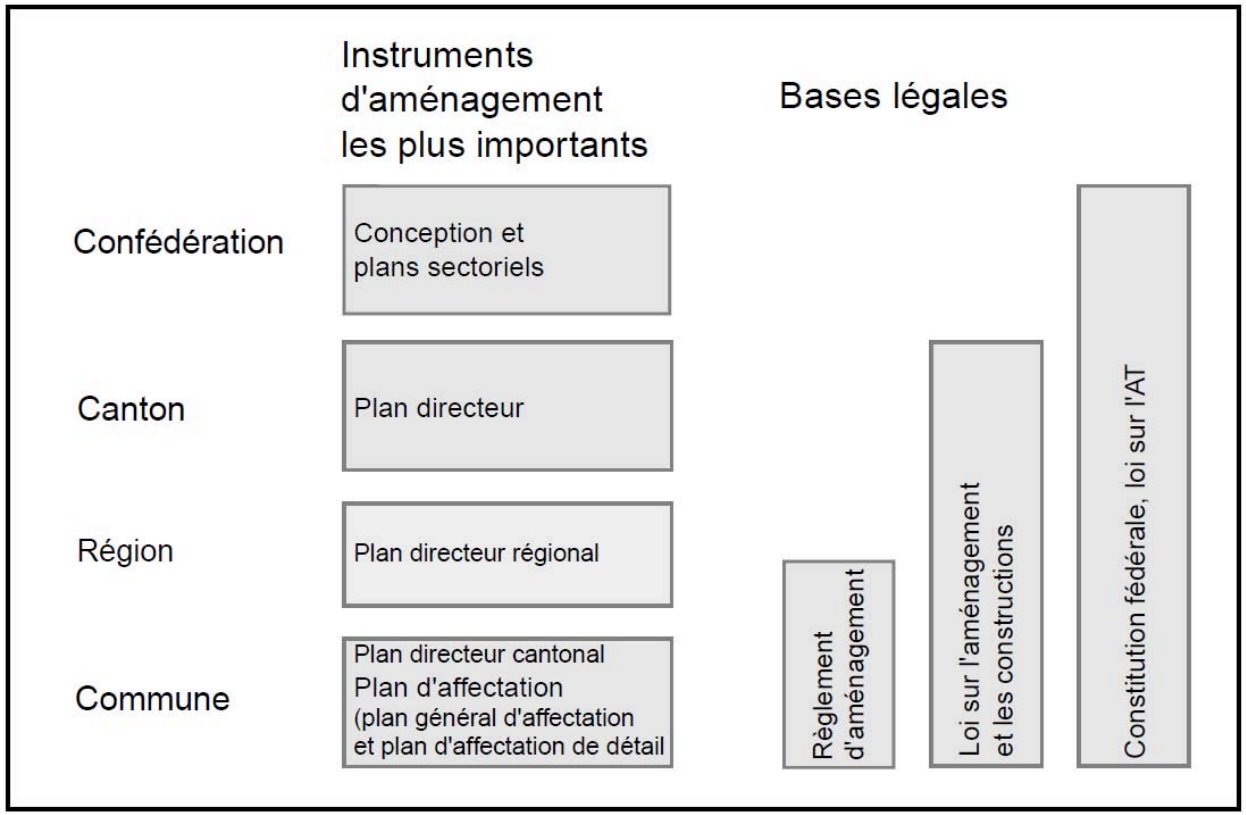

Vue d’ensemble des instruments d’aménagement du territoire et des bases légales

source: VLP-ASPAN, L’aménagement du territoire en Suisse, 2004

Plan sectoriel des surfaces d‘assolement

1992

- Les meilleures surfaces agricoles sont contingentées et protégées
- Les cantons disposent de marges de manœuvre
- Critères de désignation des surfaces et pour la pesée des intér

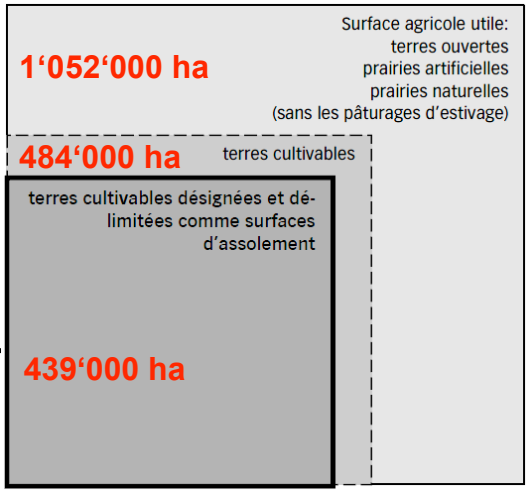

2011

- Différents cantons n’assurent leur contingents qu’au moyen de mesures sévères.
- Il faut réaliser le développement de l’urbanisation vers l’intérieur, tout comme il est nécessaire d’actualiser les objectifs du plan sectoriel.

source: ARE, Plan sectoriel des surfaces d’assolement SDA, 2006

Ex: Plan directeur zougois

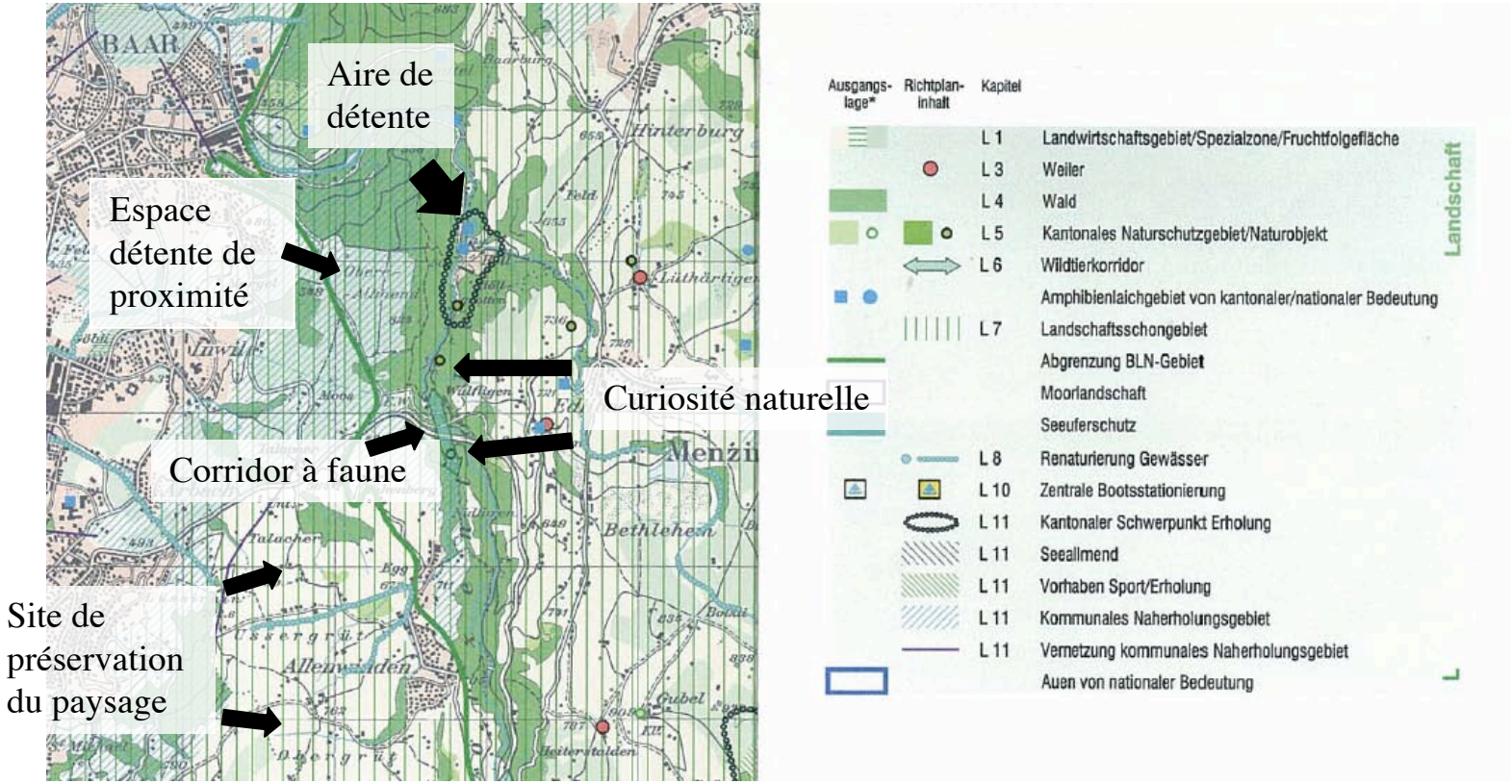

L‘aménagement demain …des opportunités à saisir !

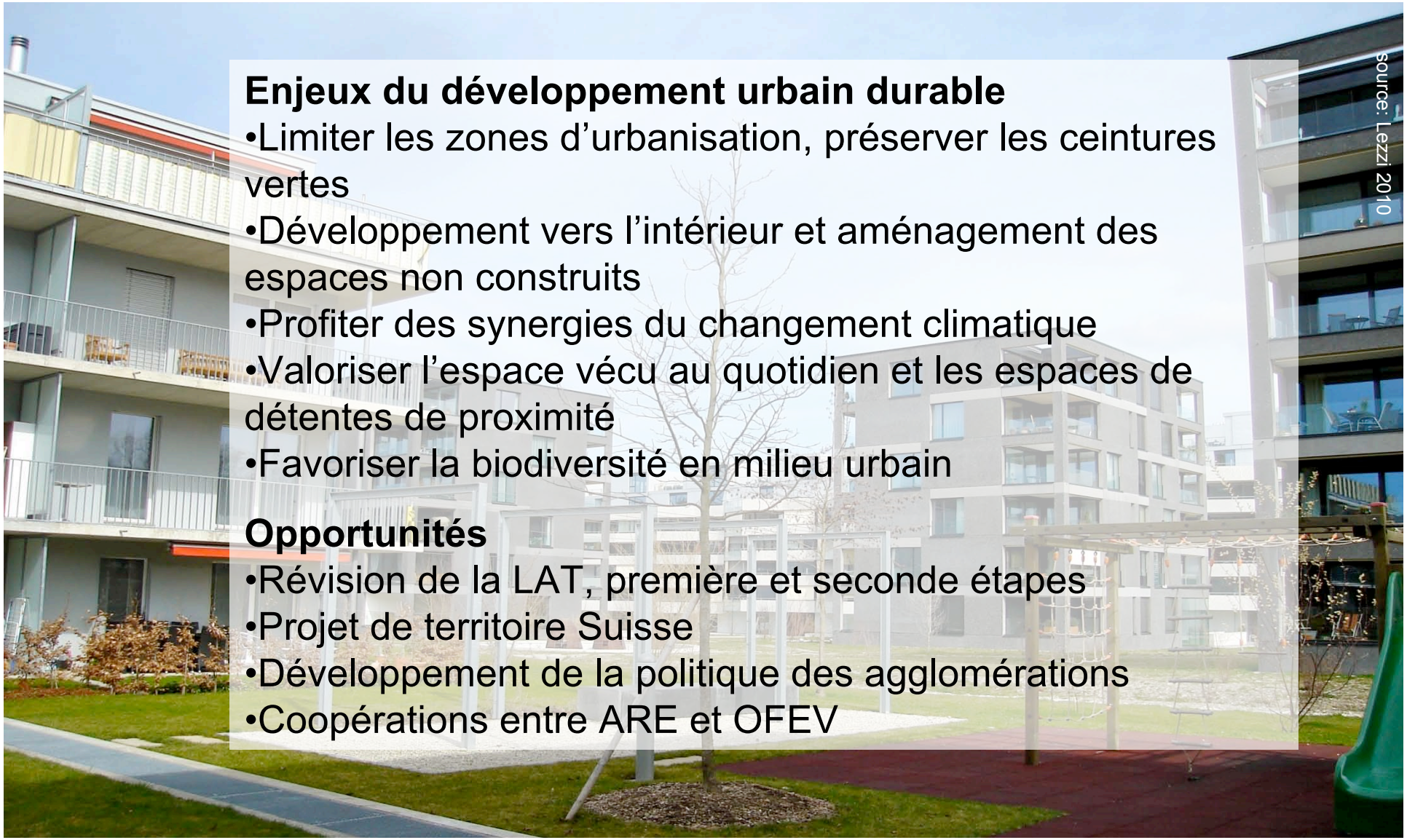

Enjeux du développement urbain durable

•Limiter les zones d’urbanisation, préserver les ceintures vertes

•Développement vers l’intérieur et aménagement des espaces non construits

•Profiter des synergies du changement climatique

•Valoriser l’espace vécu au quotidien et les espaces de détentes de proximité

•Favoriser la biodiversité en milieu urbain

Opportunités

•Révision de la LAT, première et seconde étapes

•Projet de territoire Suisse

•Développement de la politique des agglomérations

•Coopérations entre ARE et OFEV

Source: Lezzi 2010

Options de développement du paysage

Concertation dans le cadre du Projet de territoire Suisse, exemple de paysages urbanisés

source: WSL, Frick et Tobias, 2008

Options de développement du paysage

source: WSL, Frick et Tobias, 2008

À éviter:

- Croissance continue des agglomérations
- Grandes infrastructures de loisirs et de sport décentralisées
- Adaptation du développement urbain aux transports individuels motorisés

À encourager:

- Développement vers l'intérieur
- Valorisation écologique du milieu urbanisé
- Système de transports en commun performant jusqu'aux limites de l'agglomération

Projet de territoire Suisse

Créer de l'espace pour la biodiversité: l'aménagement du territoire y contribue grandement !

- La biodiversité doit être préservée et favorisée.
- Grands espaces de vie de qualité et interconnectés
- Maintenir des espaces réservés à un développement dynamique de la nature
- Espaces non construits et espaces de vie interconnectés en milieu urbain

Loi sur l'aménagement du territoire

- LAT: étapes 1 et 2 de la révision
- Planification directrice: préciser les exigences

Développer la politique des agglomérations

- 8 services fédéraux: échanges d'expériences sur l'aménagement des espaces non construits et prise de conscience de l'importance de la thématique.
- Politique des agglomérations: intégration de l'aménagement des espaces non construits
- Mise en place de mesures incitatives dans les programmes

Coopération avec l'OFEV

- Biodiversité dans l'espace urbanisé: trouver de nouvelles approches ensemble
- Stratégie Biodiversité: établir un plan sectoriel
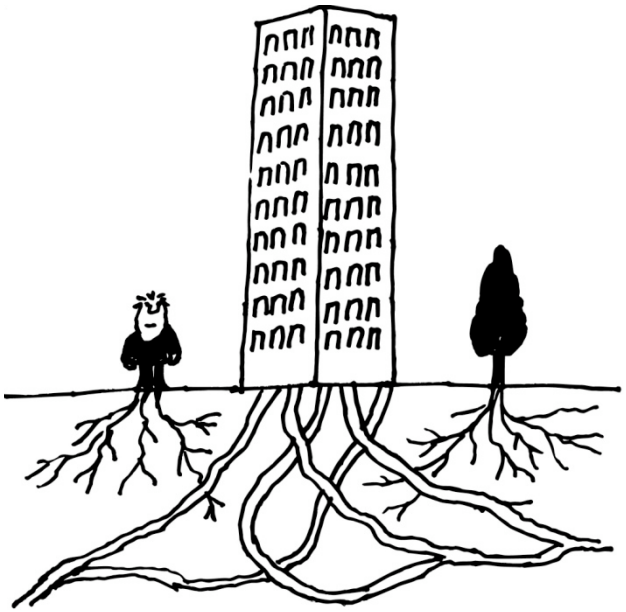
Merci de votre attention !